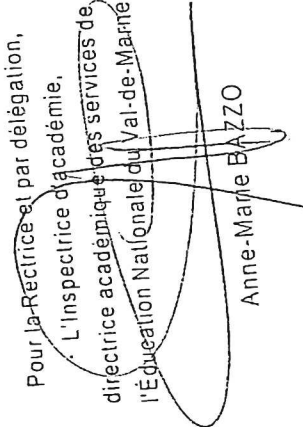


CALENDRIER DES PROCHAINES OPERATIONS

OBJET	TEXTE AU B.O.	LIEU OU DOIVENT ETRE RETIRES LES IMPRIMES	DATES LIMITES D'ENVOI DU DOSSIER (le cachet de la poste faisant foi)	
			CIRCONSCRIPTION	D.S.D.E.N.
Mise à disposition de la Nouvelle-Calédonie des personnels enseignants du premier degré spécialisés - Rentrée scolaire de février 2024  Toute demande d'annulation devra être signalée avant le 6 octobre 2023 à :  <a href="mailto:ce.dp@ac-noumea.nc">ce.dp@ac-noumea.nc</a>	Bulletin officiel n° 32 du 31 Août 2023 Note de service du 25 juillet 2023  <a href="https://www.education.gouv.fr/bo/2023/11ebdo32-0">https://www.education.gouv.fr/bo/2023/11ebdo32-0</a>	Le formulaire est téléchargeable à l'adresse : <a href="http://www.education.gouv.fr/SIAT">www.education.gouv.fr/SIAT</a>  Seuls les personnels enseignants du premier degré spécialisés titulaires CAAPSAIS, CAPA-SH options A, B, C, D et F ou CAPPEI peuvent faire acte de candidature.	Le candidat doit remettre son dossier complété et signé à son supérieur hiérarchique au plus tard le <b>10 septembre 2023</b> pour avis  Les dossiers devront être transmis à la DRHM-POLE RH par les circonscriptions pour le <b>20 septembre 2023</b> <u>délaï de rigueur</u> .	Les services de la DSDEN transmettront les dossiers <b>EN UN SEUL PDF</b> par courriel à :  <a href="mailto:ce.dp@ac-noumea.nc">ce.dp@ac-noumea.nc</a>  au plus tard le : <b>29 septembre 2023</b>  L'objet du courrier devra préciser : « <b>MADNC - RS 2024 - NOM PRENOM - 1<sup>er</sup> degré spécialisé</b> »

Pour la Rectrice et par délégation,  
L'inspectrice d'académie,  
directrice académique des services de  
l'Éducation Nationale du Val-de-Marne  
  
Anne-Marie BAZZO